

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le 25 avril à 21 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mr Cyril COTONAT, Maire.

Présents : Mmes Sylvie NABOS, Valérie DOMERC, Eliane DUFFAU, MARTINEZ Christine, CAUSSADE Carole, GALLATO Nathalie et Mrs Cyril COTONAT, Jean-Michel ESQUERRA, Philippe QUAGLINI, GEVAERT Jean-Marie, PERES André

Absents excusés : Néant

Mr Jean-Michel ESQUERRA est élu secrétaire de séance

1) Vote des taux d'imposition pour 2014

Mr le Maire présente aux membres du conseil l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales précisant les bases d'imposition et les produits assurés pour les 3 taxes.

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition de 2013 soit :

- Taxe d'habitation : 12,67%
- Taxe Foncière bâti : 8,99%
- Taxe Foncière non bâti : 54,75%

Le produit des 3 taxes s'élève à 46 065 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents

2) Proposition et vote du budget primitif de la COMMUNE pour 2014

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	164 898,00 €
RECETTES	164 898,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	89 092,00 €
RECETTES	89 092,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif de la commune pour 2014.

3) Proposition et vote du budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE 2014

Mr le Maire propose au conseil le projet de budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	9 168,00 €
RECETTES	9 168,00 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	7 270,00 €
RECETTES	7 270,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le budget primitif du budget PHOTOVOLTAIQUE pour 2014.

4) Vote des subventions aux associations

En accord avec la commission chargée d'octroyer les subventions annuelles aux diverses associations, Mr le Maire fait la proposition suivante :

Association	Montant
AAPPMA Marciac	25
AAPPMA Plaisance	25
Association Course des Collines	50
Association Handicap Auditif	50
Comité des Fêtes	100
Coteaux de Gascogne Handball	100
Energie M4	40
Gym Volontaire Ladevézienne	100
La Boule Ladevézienne	100
Ladevèze & et son Histoire	100
Les Arts Maniacs	100

Les Zalambiqués	100
Sauvegarde de a Chasse	65
Trad'Envie	500

Acceptation à l'unanimité des membres présents.

5) Attribution d'indemnités au comptable public

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'au vu de l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, du décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'État, ainsi qu'au vu de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de la Direction Générale des Finances publiques chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics communaux, Monsieur le Maire propose d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an et une indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

Acceptation à l'unanimité des membres présents.

6) Autorisation permanente et générale de poursuite pour le recouvrement des impayés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 pris en application de l'article 55 de la loi de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010 fixent de nouvelles modalités de recouvrement des produits locaux :

- La lettre de rappel devient la lettre de relance
- Le commandement de payer, avec frais, est remplacé par la mise en demeure de payer, sans frais, produisant des effets juridiques identiques au premier.

Il rappelle au Conseil que l'engagement des mesures d'exécution forcée par le comptable public reste conditionné par une autorisation de l'ordonnateur. Cette autorisation peut être générale et permanente, ou à défaut, prendre la forme d'états collectifs des retardataires soumis au visa de l'ordonnateur après l'envoi des mises en demeure de payer.

Monsieur le Maire propose d'accorder à Monsieur Alain SOLIVERES, comptable public de la trésorerie de MARCIAC, une autorisation permanente et générale de poursuite.

Acceptation à l'unanimité des membres présents.

7) Délégation de pouvoir au Maire pour ester en justice

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne pouvoir au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée. Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte. Aussi, considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire devra à rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il aura été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire, par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat : à ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la commune de Ladevèze-Rivière, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toutes action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.

8) Compte rendu des commissions

Commission développement du village

- Il sera nécessaire que le conseil se détermine en septembre/octobre sur le projet de la traverse du village ainsi que sur le prix du lot dans le lotissement.
- Voir l'impact assainissement, à répercuter sur le prix du lot à vendre
- Projet MAM : le coût prévisionnel des travaux est estimé à 82 000 €, des subventions pourraient être obtenues, par ailleurs il faut définir par rapport au coût des travaux le montant du loyer. A savoir que cet aménagement sera transformé en logement.

Commission espaces publics

La liste des espaces a été recensé par la commission et sont : aire des poubelles, les 2 cimetières, les 2 lavoirs, l'affichoir de St André, le foyer, le bloc mairie, les allées le long de la CD 14, l'aire de pique-nique d'Espalanque

La commission propose le projet d'embellissement suivant :

- Une jachère fleurie à l'aire des poubelles
- Prévoir un système pour l'évacuation de l'eau au pied du tertre du foyer
- Mise en sécurité de la rambarde
- Plantation devant le cimetière St Laurent
- Peindre les tables (en rouge basque) à l'aire de pique-nique d'Espalanque (à faire faire dans le cadre des chantiers jeunes)
- Plantation d'hortensias le long du foyer côté mairie
- Prévoir plantation haie champêtre = se rapprocher d'Arbres et Paysages 32 pour définir le type de haie la mieux adaptée
- Mettre bande géotextile + graviers dans les 2 cimetières
- Fermer l'accès côté église St Laurent par une barrière en bois
- Réaménager l'espace où sont mis les déchets verts de la commune
- Agrandir l'aire de collecte des déchets verts du terrain à côté du foyer
- Mme Nabos va réhabiliter une ancienne brouette retrouvée dans l'église, elle pourra être fixée dans l'espace vert du foyer
- Faire un jardin du souvenir dans le cimetière St André
- Aménager le parking du cimetière St André

Commission bâtiments

- Le démoussage et remplacement de tuiles a été fait par Mrs Urrutia, Peres, Cotonat.
- Lavoir St André : prévoir la réfection de la toiture endommagée par l'arbre à côté, nettoyage des boiseries, nettoyage et du bassin, sécurisation de la rambarde
- Cimetière St André : refaire les marches, aménager l'espace arrière pour permettre le demi tour du corbillard, porche à refaire

Commission Vie du village

Manifestations proposées par la commission :

- Présentation des vœux : un samedi après-midi, début janvier.
Invitations à tous les Ladevéziens, aux représentants de l'état, aux présidents des asso. de Ladevèze, aux pompiers et gendarmes, Présentation des nouveaux habitants, avec remise d'un petit livret d'accueil (à réaliser), Remise des diplômes de 1°secours par les pompiers
- Goûter des séniors : un samedi après-midi, en février.
Invitations aux personnes de + de 60 ans + retraités (- de 60 ans), y compris conjoints (es), Reconduction de l'animation musicale (ex. Michel Lagalaye), goûter sucrée + confection salade de fruits.
- Honneurs aux diplômés : un samedi matin, en juillet (après les résultats)
Tous les diplômés sont concernés du B.E.P.C. ; C.A.P. au B.A.C. (général et professionnel) ainsi que leurs proches, Apéro. à la mairie.
- Cérémonie du 11 novembre :
Apéro offert par la municipalité, Repas confectionné par le point multi service (garbure/daube)
Réflexion sur le centenaire de la guerre de 14/18, à voir avec l'asso. La Devèze et son histoire.

Chantiers jeunes : prévoir un planning des tâches à exécuter pour les jeunes de 15 à 17 ans de notre commune. 20h/semaine sur 2 semaines

Associations : Une réunion sera programmée un samedi matin, avec tous les présidents des associations Ladevéziennes et les membres de la commission « vie du village ».

Commission communication

La commission propose de continuer la réalisation du bulletin municipal (1 par an)

Il est demandé aux membres des commissions de prévoir de prendre des photos au fur et à mesure des réalisations pour le bulletin municipal

Le bulletin d'information sera continué avec une possibilité d'envoi aux administrés par mail, une information sera faite dans ce sens pour obtenir les adresses mails des personnes intéressées

QUESTIONS DIVERSES :

- Pour l'inauguration de l'église l'IME PAGES ne pouvant être présent c'est le traiteur Sylvie PAYSSE de Montesquiou qui fera la prestation. 2 plaques commémoratives seront apposées
- Pas de Conseil municipal en juillet et août
- Le prochain conseil sera le 30 mai 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30.

Ont signé le registre tous les membres présents.